

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE n° 49A
le 10 décembre 1965

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

Bureau de presse
750 Troisième Avenue, New York
YUkon 6-5740

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

ANNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME - Point 67

Texte de la déclaration portant sur l'Année internationale des droits de l'homme, prononcée le vendredi 10 décembre 1965 devant la Troisième Commission, par le professeur R. St. John Macdonald, représentant du Canada

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous annoncer que la délégation du Canada appuie la proposition visant à faire de l'an 1968 l'Année internationale des droits de l'homme, ainsi que la suggestion voulant qu'on tienne une conférence internationale pendant la même année. Nous désirons féliciter nos amis et collègues de la Jamaïque et d'autres parties du monde pour les initiatives heureuses qu'ils ont prises à l'égard de ces deux questions et nous pouvons les assurer que le Canada est disposé à faire tout en son possible pour que ces deux programmes soient couronnés de succès. Notre position est assez souple et nous sommes désireux d'être aussi utiles que possible à ceux qui ont la tâche d'élaborer les dispositions nécessaires.

Nous croyons, Monsieur le Président, que les deux propositions dont nous sommes saisis, portent véritablement en soi le gage d'un plus grand respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Et c'est l'aspect pratique de la chose qui nous retient aujourd'hui plutôt que son aspect plus ou moins officiel. En sa qualité d'important souscripteur au budget ordinaire des Nations Unies, le Canada est naturellement désireux d'assurer qu'on obtienne un rendement maximum par suite des dépenses faites et est donc intéressé à travailler lui aussi à la définition d'objectifs accessibles et précis, dans un contexte de préparations soigneuses.

Nous espérons, bien entendu, que les gouvernements délègueront à cette conférence des experts compétents habituellement engagés, dans leur propre pays, dans des travaux relatifs au domaine des droits de l'homme. Et nous insistons pour qu'on mette l'accent, pendant l'année 1968 aussi bien que lors de la conférence, sur des mesures pratiques, réalistes pour le moment, plutôt que sur le côté officiel de la situation.

Il va sans dire que chaque gouvernement doit lui-même fixer et préparer les cérémonies officielles qui se tiendront chez-lui dans le cadre de l'année internationale. Cela est évident en soi et il nous semble qu'on ne peut pas en disconvenir. D'autre part, Monsieur le Président, parmi les nombreuses suggestions dont nous avons été saisis, il y en a quelques-unes qui nous paraissent plus appropriées que d'autres,

MEMORANDUM FOR THE DIRECTOR

Subject: [Illegible]

Date: [Illegible]

Reference: [Illegible]

File No. [Illegible]

[Illegible paragraph of text]

[Illegible body text]

en partie parce qu'elles sont précises et pratiques et en partie parce qu'elles touchent à la question du financement; et j'aimerais maintenant traiter de certaines de ces suggestions, car elles intéressent particulièrement le gouvernement du Canada. Je ne suivrai aucun ordre d'importance en particulier; je vais simplement en souligner la valeur pour le moment.

Tout d'abord, nous estimons que la conférence et ses programmes doivent examiner et évaluer les objectifs, les techniques et les pratiques des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Le fond de la question, c'est de procéder à une évaluation et de formuler des recommandations en vue de l'avenir. Mais, selon nous, il faut davantage mettre l'accent sur les pratiques que sur les normes, pour la simple raison que nous avons les pratiques (généralement parlant) mais non pas les normes et que le temps et l'énergie consacrés à l'élaboration de normes pourraient être en pure perte. On peut à peine parler ici d'une question prioritaire. Nous croyons en outre que la conférence et ses programmes ne doivent pas s'enliser dans la rédaction d'un fastidieux catalogue des situations régnant dans chaque pays quant aux droits de l'homme. Il s'agit là d'une tâche impossible et qui, souvent, ne donne aucun résultat. Et nous savons tous qu'elle peut avoir parfois un effet très négatif.

En deuxième lieu, la conférence voudra peut-être étudier de nouveau les relations qu'on doit établir entre la Déclaration universelle, les deux conventions proposées et les déclarations connexes qui existent déjà, tout cela dans le dessein d'examiner l'unité, l'orientation et l'élan du programme des Nations Unies dans son ensemble. Il s'agit là d'une question de principes plutôt que d'une accumulation de faits, et qui implique une évaluation de l'éventail que les Nations Unies se sont donné dans leur Charte quant à ce champ d'action bien particulier. Et une étude appropriée pourrait porter sur la possibilité de coordonner toutes les activités importantes se rattachant aux droits de l'homme, à l'intérieur même du système des Nations Unies. Ce à quoi il faut penser, - et je soulève cette question uniquement pour qu'on en discute, - c'est à la possibilité d'harmoniser les politiques et les initiatives des divers organismes et institutions qui s'occupent des droits de l'homme au niveau des Nations Unies et de les faire converger vers les mêmes objectifs.

Enfin, il faudra que la conférence et ses programmes produisent une profonde impression sur le grand public, tout en jetant les bases d'un véritable progrès d'une nature plus ou moins permanente. A cet égard, on devra utiliser au maximum le très important rôle d'éducateur que les Nations Unies confient à leurs institutions et, comme le faisaient remarquer les représentants de l'Iran et du Venezuela, on doit accorder une attention spéciale aux moyens d'obtenir la participation d'institutions d'enseignement, de sociétés culturelles, de fondations, d'organismes non gouvernementaux, de groupes artistiques, etc. et de les engager tous à poursuivre des programmes d'étude dans ce domaine. Il faut mettre à profit, plus que par le passé, les énergies et les ressources de la communauté culturelle et les consacrer à la recherche et à la vulgarisation de l'idéal des droits de l'homme. Ces institutions peuvent être la

[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]



source d'idées intéressantes sans lesquelles il devient difficile, sinon impossible, d'accomplir un progrès au niveau pratique et c'est pourquoi leurs possibilités ne doivent pas passer inaperçues. Il ne faudrait pas non plus oublier de mentionner les conférences que des éducateurs et des experts pourraient tenir au sujet des moyens de communication.

Monsieur le Président, c'était là quelques idées exprimant la pensée de ma délégation sur cette question. Nous ne nous faisons aucune illusion quant à leur perfection, car nous savons que chaque délégation peut compléter cette liste sommaire d'une façon utile et constructive et nous sommes conscients du fait que même les suggestions que nous avons formulées devront probablement être modifiées à mesure que nos programmes prendront forme. Nous les avons toutefois énoncées sans vouloir ajouter à leur valeur et dans un esprit de véritable coopération. Nous sommes bien entendu disposés à les discuter en détail, si nos collègues le désirent et quand cela leur conviendra.

De l'avis de la délégation du Canada, il serait peu sage, pour chacun d'entre nous, de s'attendre d'en arriver facilement à un progrès dans ce domaine très délicat et complexe des relations humaines. Mais nous croyons qu'il y a des raisons de penser qu'un nouvel enthousiasme et des énergies nouvelles, - adaptés aux exigences de la situation, - plutôt que de timides hésitations, nous feront prendre davantage conscience de notre tâche et nous ouvrirons de nouveaux horizons en vue d'assurer l'efficacité de notre programme des droits de l'homme, sur une base aussi large que possible.

